

Démarche : PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé étranger confié à l'Aide Sociale à l'Enfance de Meurthe-et-Moselle entre 16 et 18 ans

Organisme : Service de l'Immigration et de l'Intégration

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Jeune majeur isolé étranger, vous avez été confié au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance de Meurthe-et-Moselle entre 16 ans et 18 ans.

Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour plus d'informations sur l'accueil des ressortissants étrangers en Meurthe-et-Moselle, rendez-vous sur le site internet de la préfecture, "accueil / démarches administratives/ étrangers" <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers2>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de la réglementation

Ce formulaire s'adresse aux personnes ayant été prises en charge par l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans, qui souhaitent solliciter un titre de séjour sur le fondement de l'article L. 435-3 (Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.) entre 16 et 18 ans) du C.E.S.E.D.A. (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile).

IMPORTANT : Si la demande est faite pendant la minorité, seul un délégataire de signature, un représentant légal est en capacité de solliciter cette demande.

Vous devez avoir un document justificatif de placement pour déposer une demande sur ce formulaire, sous peine d'un rejet automatique de votre demande.

Pour demander un titre de séjour sur le fondement de l'article L. 435-3 du CESEDA

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé (mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans) via ce formulaire, vous devez :

- Faire la demande dans l'année de votre majorité (à compter de vos 18 ans et jusqu'à la veille de vos 19 ans) et suivre une formation depuis au moins 6 mois destinée à vous apporter une qualification professionnelle ;
- Ne pas vivre en état de polygamie ;
- Justifier du caractère réel et sérieux du suivi de votre formation ;
- Démontrer la nature de vos liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine (tout document probant y compris actes de décès des parents, perte de l'autorité parentale des parents, etc...) ;
- Fournir l'avis de la structure d'accueil justifiant votre insertion dans la société française ;
- Si vous êtes salarié, présenter le dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (CERFA n°15186*03) correspondant à la nature de l'activité salariée exercée ainsi qu'une attestation de vigilance URSSAF ;
- S'il s'agit d'un contrat de formation en alternance, copie du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation enregistré par l'administration ainsi que la validation par l'opérateur de compétences (OPCO) de votre contrat d'apprentissage.

Dans le cadre de l'instruction de la demande, la préfecture peut être amenée à solliciter toute pièce complémentaire utile.

—

ATTENTION : Un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées.

La production de faux documents entraînera le rejet d'office du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-12 du Code pénal).

Jeune confié au service de l'aide sociale à l'enfance de Meurthe-et-Moselle

Ce formulaire s'adresse exclusivement aux mineurs et aux jeunes majeurs isolés étrangers confiés au service de l'aide sociale à l'enfance de Meurthe-et-Moselle.

Suivi du dossier par un tiers

En tant que jeune confié à l'aide sociale à l'enfance de Meurthe-et-Moselle, vous pouvez être accompagné dans vos démarches par un référent de la structure qui vous accueille.

Vous pouvez inviter ce référent ou une autre personne à suivre votre dossier et à le modifier. Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

Pièces justificatives

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés en fonction de votre situation : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sans demande expresse de l'administration.

Titre de séjour demandé

Rappel des dispositions réglementaires

Vous avez été confié(e) à l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans, vous pouvez, à titre exceptionnel, obtenir :

- une carte de séjour temporaire « Salarié » ou « Travailleur temporaire », sous réserve de la poursuite depuis au moins 6 mois d'une formation professionnelle qualifiante, du

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé
caractère réel et sérieux du suivi de cette formation, de la nature des liens avec votre
famille restée dans votre pays d'origine et de l'avis de la structure qui vous accueille sur
votre insertion dans la société française. Vous devez être titulaire d'un contrat de travail,
d'apprentissage, de professionnalisation ou en alternance.

•une carte de séjour temporaire « Étudiant », sous réserve de la poursuite depuis au moins
6 mois d'études secondaires ou universitaires, avec sérieux et assiduité, de la nature des
liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine et de l'avis de la structure qui
vous accueille sur votre insertion dans la société française.

Titre de séjour demandé :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Carte de séjour temporaire "Travailleur temporaire"

☐ Carte de séjour temporaire "Salarié"

☐ Carte de séjour temporaire "Étudiant"

Parcours administratif

Avez-vous une demande de nationalité française en cours?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous une demande d'asile en cours ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez-vous déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français ?

Si vous avez déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, vous ne pouvez déposer une nouvelle
demande qu'en cas d'élément nouveau et significatif.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Avez vous déjà fait l'objet d'une condamnation pénale ?

Condamnation, mesure de réparation pénale, rappel à la loi...

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Identité du demandeur

civilité :

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance :

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé

Prénom :

Né(e) le :

jj/mm/aaaa

à : (ville)

Pays :

Nationalité :

Situation familiale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

☐ Concubinage

☐ Pacsé(e)

☐ Séparé(e)

Adresse e-mail du demandeur :

Cette adresse e-mail doit être la vôtre

Adresse e-mail du référent de la structure d'accueil ou du secteur ASE

Cette adresse doit être celle de votre référent. Il sera informé de l'évolution de votre demande

Téléphone portable du demandeur :

(Nécessaire pour l'envoi du SMS pour la remise du titre en cas d'admission au séjour par le Préfet)

Domicile en France du demandeur :

Saisissez le numéro, le nom de la voie et sélectionnez l'adresse dans la liste proposée

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé

Identification de la structure d'accueil ou du secteur ASE chargée de votre suivi

Nom de la structure qui vous accueille

Nom et Prénom de votre référent

Adresse de la structure d'accueil

Cette adresse est inscrite dans le fichier national des étrangers et sera utilisée par la préfecture pour l'envoi éventuel de courrier. En cas de déménagement, il convient de solliciter un changement d'adresse (cf lien sur <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers2/Sejour>)

Entrée sur le territoire

Date de dernière entrée en France :

jj/mm/aaaa

Type d'entrée en France

Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France, si vous êtes dispensé de visa ou si vous êtes entré(e) sans visa.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Visa court séjour

☐ Visa long séjour

☐ Autre visa

☐ Dispensé de visa

☐ Sans visa (entrée irrégulière)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous êtes entré(e) en France avec un visa, copie du visa et des tampons

Vous devez produire ici une copie du visa d'entrée en France, si vous en avez un.

Documents obligatoires pour toute demande

les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photo d'identité récente

Format 35mm x 45mm, couleur tête nue, de face et sur fond clair

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de votre état civil :

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé

Acte de naissance, jugement supplétif d'acte de naissance...

Attention : la carte d'identité consulaire n'est pas un document d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de votre nationalité :

Par exemple un passeport (pages relatives à l'état civil ; aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois

Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

Je déclare sur l'honneur que je ne vis pas en France en état de polygamie.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Demande écrite de régularisation

La demande de régularisation doit être écrite et signée de l'intéressé(e), en expliquant à l'administration pourquoi vous sollicitez un titre de séjour.

S'il est transmis pendant votre minorité, il doit préciser que vous autorisez le président du conseil départemental à solliciter en votre nom cette demande auprès de la Préfecture.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat d'engagement à respecter les principes de la République

Dater et signer le document téléchargeable à l'adresse:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/136569/1080994/file/Modele-de-contrat-engagement-16072024.pdf>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Timbre fiscal de 50€ (non remboursable)

Phase d'évaluation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Rapport d'évaluation de la minorité et de l'isolement

Des investigations ont elles-été demandées et/ou ordonnées pour vérifier la minorité et/ou l'isolement

avec avis du président du conseil départemental sur la minorité et l'isolement

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si oui, merci de transmettre les résultats des investigations réalisées

L'intéressé(e) a-t-il/elle été présenté(e) au fichier AEM?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Justificatifs de placements à l'Aide Sociale à l'Enfance

Ordonnance de placement provisoire et décision de placement définitif au service de l'aide sociale à l'enfance (l'intégralité de la ou des décision(s) doit être produite).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ordonnance de placement provisoire à l'aide sociale à l'enfance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Décision de placement définitif à l'aide sociale à l'enfance

Insertion dans la société française

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Rapports de l'aide sociale à l'enfance et des structures d'accueil

Rapports d'évolution, de fin de minorité, d'incidents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout élément justifiant votre intégration dans la société française

Activités extrascolaires, sport, associations....

Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation scolaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificats de scolarité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevés de notes mentionnant les appréciations, les absences et retards

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplomes obtenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Evaluation CIO

Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle

Contrat d'apprentissage

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du contrat d'apprentissage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Validation du contrat d'apprentissage par l'OPCO

Activité salariée

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Formulaire CERFA n°15186*03

Formulaire rempli, daté et signé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de vigilance URSSAF

Recto / verso daté de moins de 6 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ 3 dernières fiches de paie

Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine

tout document probant

Expliquez les liens entretenus avec les personnes de votre famille restées dans votre pays d'origine

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tout document probant y compris actes de décès des parents, perte de l'autorité parentale des parents, etc...

Attestation sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur avoir transmis l'intégralité des documents demandés.

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur l'intégralité du formulaire

Je suis informé(e) que toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE : admission exceptionnelle au séjour - jeune majeur isolé

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non